



Vallée du Canut

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5302014 et FR5312012

Compte-rendu – réunion du 14 juin 2023 à Lassy

Ordre du jour

- Information concernant une évolution réglementaire (loi 3DS)
- Bilan de l'animation Natura 2000
- Prévisions des actions 2023/2024
- Visite de terrain d'un aménagement pour la loutre au Pont de l'Edre

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Yann SOULABAILLE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles
Jean-François LEBAS, Département d'Ille-et-Vilaine, service Patrimoine Naturel, Responsable de la mission espaces naturels et paysages
Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, chargée de mission N2000
Nicolas BRIAND, Département d'Ille-et-Vilaine, Agence départementale de Redon-Vallons
Cyril ROUAULT, Région Bretagne, Chargé de mission Natura 2000
Thomas DAY, Technicien milieux aquatiques, Eaux & Vilaine - Unité de Gestion Vilaine Ouest
Jeanne CHEVRIER, chargée de mission continuités écologiques, Vallons de Haute-Bretagne Communauté

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Jean JAHIER Jean, comité départemental de Randonnée d'Ille-et-Vilaine
Monique VIGNE, Association Le pont de pierres
Armel BERNAY, Centre national de la propriété forestière

Ouverture de la réunion par Monsieur SOULABAILLE, Vice-Président du conseil départemental délégué à la Biodiversité, espaces naturels sensibles et président du comité de pilotage Natura 2000

Tour de table

1. Information concernant une évolution réglementaire (loi 3DS)

La Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale induit le transfert des missions d'animation des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions.

Le tableau suivant précise ainsi la répartition entre les Régions et l'Etat des missions d'animation régionale du réseau Natura 2000 :

Région	Etat
Suivi et organisation des désignations de la Présidence du COPIL et de la structure porteuse	Désignation et extension de sites
Constitution du COPIL	Evaluations d'incidences
Approbation du DOCOB	
Présidence du COPIL et portage de l'animation en absence de candidat	
Réception et suivi des chartes	
Financement (élaboration, révision et animation de DOCOB, contrats) et suivi des opérations financées	

2. Bilan de l'animation Natura 2000

Afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire, le réseau Natura 2000 propose trois outils contractuels :

- La **charte Natura 2000**
- Les **contrats Natura 2000** : La programmation européenne du Feader 2014 – 2020 est terminée, les mesures liées à la démarche Natura 2000 sont désormais financées par du FEDER (poste, contrats N2000). Pour tout contrat Natura 2000, il est nécessaire de déposer un dossier dans le cadre d'appels à projets de la Région Bretagne Co-financé par le fond européen FEDER (60%) et par la Région (40%). En 2023, les dates d'appel à projets sont les suivantes : juillet à décembre.

Bilan d'animation des contrats Natura 2000 : 5 Rencontres individuelles avec des propriétaires privés, Identification des propriétaires de landes et des propriétaires ayant des arbres abritant du pique prune et envoi d'un courrier présentant la démarche Natura 2000 et les ENS. Une journée technique sur les landes a été organisée fin janvier 2022 afin de sensibiliser les propriétaires de landes à gérer leurs parcelles.



Animation - gestion des landes

Le service Espaces Naturels Sensibles du Département d'Ille-et-Vilaine organise une matinée d'animation consacrée à la gestion des landes et à la préservation de la biodiversité associée.

Animation gratuite ouverte à tous !

Au programme :

- Les landes, entre tradition et contrainte du sol
- Une biodiversité à préserver
- Démonstration de gestion des landes

A l'issue de l'animation, un apéritif vous sera proposé.

RDV samedi 29 janvier 2022 de 10h à 12h à la Chapelle-Bouëxic

Le lieu précis sera communiqué après inscription. **Contact et inscription :** 02 99 02 20 73 ou jeanne.arctureau@ille-et-vilaine.fr

Animation sur la gestion des landes auprès des propriétaires privés

▪ Les **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)**.
Les différentes MAEC de la nouvelle programmation PAC, démarrant en 2023, sont présentées au comité de pilotage (cf. diaporama et tableau ci-dessous).

MAEC Biodiversité

1. Préservation des milieux humides 150 €/ha

- Absence totale d'intrants
- Chargement max moyen de 12UGB/ha/an et min. 0.05 UGB/ha/an sur la surface en herbe
- Pâturage interdit du 15/12 au 01/03

2. Préservation des milieux humides & Pâturage 201 €/ha

- Pâturage sur au moins 50% des surfaces engagées

3. Préservation des milieux humides & Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) 267 €/ha

- Partage de données sur évolution des Espèces Exotiques Envahissantes
- Pression de pâturage jusqu'à 1.4UGB/ha/an

4. Création de prairies 358 €/ha

- Mise en place et/ou maintien d'un couvert herbacé pérenne
- Type et localisation du couvert à respecter
- Maintien des éléments paysagers à la bordure
- Pas de produits phytopharmaceutiques

Conditions

- Etablir un plan de gestion lors du diagnostic.
- Enregistrer chaque intervention

5. Création de couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique (IFF) 652 €/ha

- Toutes terres arables hors PP, PT, jachère et culture pérenne
- Couvert en bande intra-parcellaire
- Type et localisation du couvert à respecter
- Absence totale d'intrants

6. Protection des espèces 82 à 145 €/ha

- Pour les PP, les PT – toutes surfaces herbacées
- Mise en défens de 10% de la surface engagée
- Aucun pâturage hiver-printemps
- Absence totale d'intrants

7. Entretien durable des Infrastructures Agroécologiques (IAE) 0,80€/ml

- Tout élément ligneux
- Avoir un plan de gestion sur 90% des éléments engagés
- Absence totale d'intrants
- Interdiction d'utiliser l'épaveuse ou le lamier
- Respecter la taille et la période d'intervention

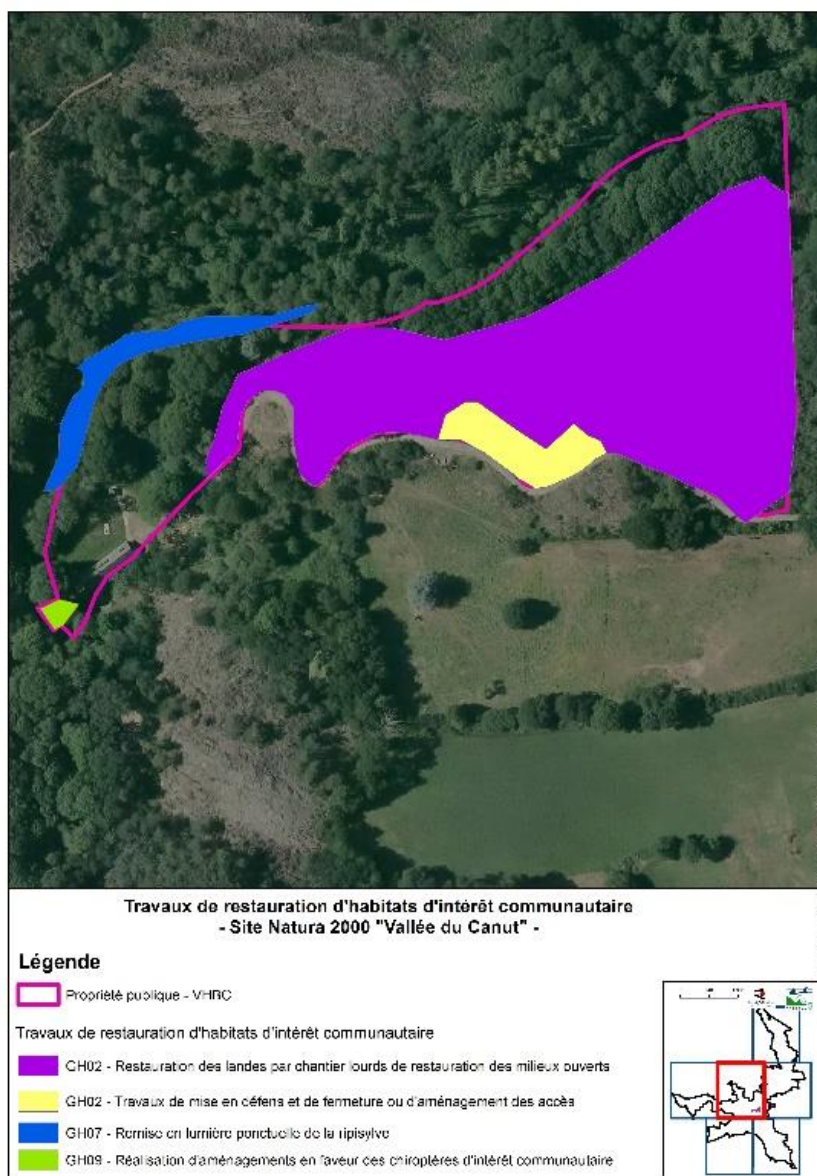
Nouvelles MAEC dans le cadre de la programmation PAC 2023

Bilan d'animation des contrats Natura 2000 : En 2023 : prise de contacts avec les agriculteurs du territoire, rencontres individuelles, engagements sur 2 exploitations (mesures de retard de fauche) pour environ 10 ha.

3. Prévisions des actions 2023/2024

Trois projets de **contrats Natura 2000** sont en cours :

- 1^{er} projet avec une propriétaire privée : fermeture de sentier le long du Canut avec création d'un havre de paix pour la loutre et abattage de ligneux pour restaurer une aulnaie frênaie de bord de cours d'eau
- 2^{ème} projet avec une propriétaire privée : restauration de végétation de bords d'étang (pelouses annuelles 3130 et Coléanthe délicat) améliorer l'accueil des chauves-souris
- 3^{ème} projet sur une propriété publique (VHBC) : Restauration de landes, aménagements pour les chauves-souris et mise en lumière de la ripisylves pour l'agrion de Mercure



Travaux proposés à VHBC dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Des **études** sont envisagées afin de suivre l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire :

- Etude qualitative et quantitative sur l'agrion de Mercure (prestataire)
- Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (suivi interne)
- Recherche du Coléanthe délicat sur l'étang de Bélouze (suivi interne)

4. Visite de terrain d'un aménagement pour la loutre au Pont de l'Edre

Après la présentation en salle des aménagements pour la loutre sur quatre ouvrages sur la vallée du Canut, les membres du copil ont pu découvrir sur le terrain les aménagements du pont de l'Edre.



Découverte sur le terrain des aménagements pour le passage des loutres au niveau du pont de l'Edre